Montréal, le 24 septembre 2012

<u>Par dépôt électronique (SDÉ)</u>

À : **Tous les participants**

Objet : **Demande d'autorisation relative à un investissement à l'usine LSR et à un ajustement aux modalités de l'activité de ventes de gaz naturel liquide (GNL)**
Dossier de la Régie : R-3800-2012

Conformément à sa décision D-2012-073, la Régie tiendra une audience publique **à compter du 9 octobre 2012, de 9 h à 15 h dans la Salle Krieghoff de ses bureaux de Montréal**, pour l'examen du dossier mentionné en titre.

Afin de lui permettre de planifier le déroulement de l'audience, la Régie demande aux participants de lui transmettre, **d'ici le 28 septembre 2012, à 12 h**, les informations suivantes :

- l'identité et la qualification de leurs témoins;
- l'estimation du temps requis pour la présentation sommaire de leur preuve;
- l'estimation du temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins du distributeur et des intervenants;
- l'estimation du temps requis pour leur argumentation.

La Régie demande aux participants d'estimer le plus précisément possible le temps requis. Elle rappelle qu'elle aura pris connaissance de l'ensemble de la preuve déposée avant le début de l'audience et que les témoignages devront donc en tenir compte et se limiter à souligner les conclusions recherchées et leurs motifs.

Un calendrier d'audience sera communiqué aux participants dès que possible après la réception des informations requises par la présente.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as